

Aide de l'IOMC aux pays pendant la phase de transition pour la mise en oeuvre du SGH

Outils et ressources du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) destinés à faciliter la mise en oeuvre du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Édition de novembre 2008

IOMC



unitar

United Nations Institute for Training and Research

Cette publication a été réalisée dans le contexte de l'IOMC. Son contenu ne reflète pas obligatoirement les opinions ou les politiques formulées par les organisations participant à l'IOMC.

Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques a été créé en 1995 à la suite des recommandations formulées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 afin de renforcer la coopération et de promouvoir la coordination internationale dans le domaine de la sécurité chimique. Les organisations participantes sont : la FAO, l'OIT, le PNUE, l'ONUDI, l'UNITAR, l'OMS et l'OCDE. La Banque mondiale et le PNUD ont un statut d'observateur. L'IOMC vise à favoriser la coordination des politiques et des activités des organisations participantes, qu'elles soient réalisées conjointement ou séparément, afin de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques.

TABLE DES MATIERES

1. BUT ET PRESENTATION DU DOCUMENT	1
2. PRESENTATION DU SGH.....	2
2.1 <i>Raison d'être du SGH</i>	2
2.2 <i>Texte du SGH – le « Purple Book » (livre violet)</i>	4
2.3 <i>Le SGH en bref</i>	5
3. PRESENTATION DE L'IOMC, DES OBSERVATEURS ET DES AUTRES ORGANISATIONS CONCERNEES	7
4. DOCUMENTS DISPONIBLES POUR FACILITER LA MISE EN OEUVRE DU SGH.....	9
4.1 <i>Recensement et classification des dangers</i>	9
4.2 <i>Communication des dangers</i>	12
5. FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	14
5.1 <i>Généralités</i>	14
5.2 <i>Formation</i>	14
5.3 <i>Renforcement des capacités</i>	14
5.4 <i>Sensibilisation</i>	15
5.5 <i>Évaluation de la compréhensibilité</i>	15
5.6 <i>Profil et situation nationaux et analyse des lacunes</i>	15
6. SYNTHESE DES PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION SUR LA LEGISLATION ET LA MISE EN OEUVRE.....	16
6.1 <i>CENUE</i>	16
6.2 <i>UNITAR</i>	16
6.3 <i>OCDE</i>	16
6.4 <i>OMS</i>	17
6.5 <i>OIT</i>	17
ANNEXE 1 : PERSONNES A CONTACTER	18
ANNEXE 2 : LISTE DES SIGLES	20

1. BUT ET PRESENTATION DU DOCUMENT

Ce guide a pour but de recenser les outils et les ressources de l'IOMC permettant aux pays de se préparer en vue de mettre en oeuvre le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) – qui sert à la classification et à l'étiquetage, à la communication des dangers et à l'élaboration des fiches de données de sécurité (FDS), le cas échéant. Il ne couvre pas spécifiquement les nombreux autres instruments destinés à faciliter la gestion des produits chimiques en général, même si plusieurs d'entre eux sont mentionnés dans le contexte de la mise en oeuvre du SGH. Ces informations sont détaillées dans le document de l'IOMC intitulé « Mise en oeuvre nationale de la SAICM : guide recensant les documents de référence, d'orientation et de formation des Organisations participant à l'IOMC » (voir <http://www.who.int/iomc/saicm/en/index.html>). La mise en oeuvre du SGH étant un processus continu et évolutif, de nouveaux documents non mentionnés dans ce guide paraîtront prochainement. Nous vous recommandons donc d'utiliser ce document comme point de départ, notamment pour consulter les différents sites Web mentionnés afin d'y trouver des documents pertinents ou actualisés.

2. PRESENTATION DU SGH

2.1 Raison d'être du SGH

Les produits chimiques sont essentiels pour satisfaire la plupart de nos besoins matériels. Cependant, durant leur production, leur transport, leur utilisation et leur élimination, ils peuvent présenter un danger pour la santé et l'environnement. Le recensement, la collecte et la communication d'informations sur les dangers des produits chimiques sont, depuis plus de 30 ans, une préoccupation majeure des autorités locales, nationales, régionales et internationales. Les différents systèmes de classification des produits chimiques qui ont été créés avaient chacun leur intérêt à l'échelon local mais étaient parfois source de confusion dans un contexte plus général. Les divers systèmes de classification et d'étiquetage ne reposaient pas tous sur les mêmes critères d'évaluation des dangers, ce qui, dans certains cas, signifiait que l'on communiquait, pour un même produit susceptible d'être commercialisé au-delà des frontières nationales, des informations différentes quant à ses dangers pour la santé ou aux précautions à prendre. Dans beaucoup d'autres régions ou pays, où il n'existe aucun système d'évaluation et de communication des dangers chimiques, les produits ne sont parfois accompagnés d'aucune information standardisée voire d'aucune information du tout. Sans évaluation des dangers, qui en est le fondement, la gestion des produits chimiques risque d'être insuffisante, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur la santé et l'environnement.

Compte tenu de l'importance du commerce mondial des produits chimiques, il a été convenu de mettre au point un système de classification et d'étiquetage harmonisé au niveau international qui serait à la base de l'élaboration de programmes nationaux et régionaux, nécessaires pour garantir l'utilisation, le transport et l'élimination de ces produits en toute sécurité. Une fois que les pays disposent d'informations cohérentes et pertinentes sur les substances chimiques qu'ils importent ou qu'ils produisent, il est possible de mettre en place une infrastructure complète et cohérente pour contrôler les expositions aux produits chimiques et protéger la population et l'environnement.

Le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) permet de classer les produits chimiques par types de danger et propose des moyens harmonisés de communiquer les dangers, y compris des étiquettes et des fiches de données de sécurité. Il vise à garantir la disponibilité d'informations sur les dangers physiques et la toxicité des produits chimiques afin d'améliorer la protection de la santé et de l'environnement pendant leur manipulation, leur transport et leur utilisation. Le SGH sert aussi de base pour harmoniser les règles et règlements relatifs aux produits chimiques aux niveaux national, régional et mondial, ce qui facilite énormément les échanges commerciaux.

Le SGH a été conçu pour couvrir l'ensemble des produits chimiques, y compris les substances pures et les mélanges, et pour répondre aux besoins de communication des dangers concernant le lieu de travail, le transport de marchandises dangereuses, les consommateurs et l'environnement. Si le SGH s'adresse principalement aux pouvoirs publics, aux institutions régionales et aux organisations internationales, il contient aussi suffisamment d'informations générales et d'orientations pour ceux qui, dans l'industrie, devront finalement le mettre en oeuvre.

Dans quelle mesure le SGH peut-il faciliter l'application de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)

Après l'adoption de la SAICM à la première Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM-1), en février 2006, les pays entrent maintenant dans la première phase de mise en oeuvre. Les trois principaux résultats du processus relatif à la SAICM sont les suivants :

La Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques
La Stratégie politique globale
Le Plan d'action mondial

La SAICM reconnaît que la création du SGH est l'un des principaux résultats des efforts déployés ces dernières années pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques. La SAICM prône la mise en oeuvre du SGH dans tous les pays car elle considère ce système comme un instrument fondamental pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020, conformément à l'objectif défini au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD). Le SGH est particulièrement utile pour atteindre les objectifs de la SAICM relatifs aux connaissances et à l'information énoncés dans la Stratégie politique globale. Pour plus d'informations, consulter l'adresse suivante :

<http://www.chem.unep.ch/saicm/>.

Le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide de la SAICM est une source de financement à durée limitée destinée à soutenir le renforcement initial des capacités et à mettre en oeuvre des activités dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition. Les organisations participant à l'IOMC peuvent être agents d'exécution au titre du fonds et/ou peuvent aider les pays à élaborer des propositions de projets. Il est possible de bénéficier du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide de la SAICM dans le cadre de projets de mise en oeuvre du SGH. Pour plus d'informations, voir :

<http://www.chem.unep.ch/saicm/qsptf.htm>.

Le plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable, de 2002, encourage les pays à mettre en oeuvre dès que possible le nouveau système général harmonisé de classification et d'étiquetage de produits chimiques, de façon à ce qu'il soit pleinement opérationnel d'ici à 2008. La mise en oeuvre a déjà commencé dans certains pays pilotes de plusieurs régions du monde, qui ont intégré le système dans leur législation nationale. Pour encourager toutes les parties concernées à participer et permettre d'adapter le système aux besoins nationaux et régionaux, l'adoption du SGH est facultative.

Dans les pays disposant de systèmes bien établis ou qui utilisent des systèmes d'autres pays ou régions, mais aussi dans les pays qui ne disposent d'aucun système de classification et d'étiquetage, la mise en oeuvre du SGH peut exiger l'instauration de lois, de règles, de principes et de critères nouveaux afin que les substances et les mélanges soient classés et étiquetés conformément au SGH.

2.2 Texte du SGH – le « Purple Book » (livre violet)

L'élaboration du SGH a été coordonnée par trois points focaux – l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), pour l'harmonisation des critères de classification des dangers sanitaires et environnementaux, le Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses des Nations Unies, pour les dangers physiques, et l'OIT, pour l'harmonisation de la communication des dangers chimiques (étiquetage et fiches de données de sécurité). Ce travail a été supervisé par un groupe de coordination et de rédaction de l'IOMC. Lorsque les points focaux ont eu achevé leurs travaux, le projet de SGH a été transmis au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en vue de son adoption et de sa mise en oeuvre à l'échelle mondiale. Cette tâche a été confiée au Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et à ses deux sous-comités, l'un spécialiste du TMD (transport des marchandises dangereuses) et l'autre du SGH. Ce comité (initialement appelé « Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses ») a été restructuré en 1999 lorsque son mandat a été élargi pour couvrir non plus seulement le transport des marchandises dangereuses mais aussi la mise en oeuvre et l'actualisation du SGH. C'est dans le cadre de cette restructuration que le Sous-Comité d'experts du SGH a été créé en 2001.

La première édition du SGH, qui devait servir de base à la mise en oeuvre mondiale du système, a été approuvée par le nouveau Comité d'experts des Nations Unies (couvrant le transport et le SGH) à sa première session, en décembre 2002, et publié en 2003. La première édition révisée du SGH (SGH Rev.1), publiée en 2005, tenait compte des amendements à la première édition adoptés par le Comité d'experts à sa deuxième session, en décembre 2004. À sa troisième session, en décembre 2006, le Comité d'experts a adopté une série d'amendements à la première édition révisée, qui ont été pris en compte dans la deuxième édition révisée, publiée en juillet 2007 et que l'on peut consulter à l'adresse suivante :

http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_rev02/02files_e.html.

Pour d'autres informations d'ordre général sur le SGH :

http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html.

On trouvera ci-dessous une présentation du contenu de la deuxième édition révisée du SGH (le nombre entre parenthèses indique la taille du fichier téléchargeable) :

Avant-propos et table des matières (127 KB)

- Partie 1** Introduction (290 ko)
- Partie 2** Dangers physiques (484 ko)
- Partie 3** Dangers pour la santé (769 ko)
- Partie 4** Dangers pour l'environnement (318 ko)

Annexes

- Annexe 1** Attribution des éléments d'étiquetage (410 ko)
- Annexe 2** Tableaux récapitulatifs pour la classification et l'étiquetage (642 ko)
- Annexe 3** Codification des mentions de danger, codification et utilisation des conseils de prudence et exemples des pictogrammes de mise en garde (693 ko)

- Annexe 4** Document guide sur l'élaboration de fiches de données de sécurité (FDS) (179 ko)
- Annexe 5** Étiquetage des produits de consommation en fonction de la probabilité d'atteinte à la santé (120 ko)
- Annexe 6** Méthodologie d'évaluation de la compréhensibilité des vecteurs de communication des dangers (218 ko)
- Annexe 7** Exemples de disposition des éléments du SGH sur les étiquettes (171 ko)
- Annexe 8** Exemple de classification dans le cadre du système général harmonisé (133 ko)
- Annexe 9** Document guide sur les dangers pour le milieu aquatique (509 ko)
- Annexe 10** Document guide sur la transformation/dissolution des métaux et des composés métalliques en milieu aqueux (191 ko)

Le *Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH)*, organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations Unies administré par le Secrétariat de la CENUE, est chargé :

- de veiller à l'application du système, et de gérer et d'orienter le processus d'harmonisation ;
- de maintenir le système à jour, selon que de besoin, en tenant compte de la nécessité d'introduire des changements afin d'en assurer la pertinence ;
- d'oeuvrer à une meilleure compréhension et à une meilleure utilisation du système et d'encourager l'information en retour ;
- de rendre le système disponible aux fins d'utilisation dans le monde entier ;
- d'assurer l'accès à des conseils sur l'application du système, et sur l'interprétation et l'utilisation des critères techniques garantissant une application cohérente ;
- de préparer des programmes de travail et de présenter des recommandations au Comité.

2.3 Le SGH en bref

Les éléments du SGH concernant la classification et la communication des dangers sont à la base des programmes visant à garantir une utilisation sûre des produits chimiques. Dans le cadre de ces programmes, il s'agit d'abord de recenser et de classer les dangers intrinsèques puis communiquer les informations ainsi rassemblées. Les éléments du SGH relatifs à la communication des dangers correspondent aux besoins des différents publics cibles, par exemple les travailleurs et les consommateurs. Pour améliorer la sécurité chimique, de nombreux programmes nationaux incluent également les systèmes de gestion des risques dans un programme global de gestion rationnelle des produits chimiques. Ces systèmes ont pour objectifs d'éviter autant que possible les dangers et/ou l'exposition et ainsi de réduire le risque. Les systèmes, qui n'ont pas tous la même optique, couvrent des activités diverses, telles que l'établissement de seuils d'exposition, la recommandation de méthodes de contrôle de l'exposition et la limitation ou l'interdiction de l'utilisation d'un produit lorsque le risque est considéré comme inacceptable. Qu'il existe ou non des systèmes officiels de gestion des risques, le SGH est destiné à promouvoir l'utilisation sûre des produits chimiques.

Le SGH couvre l'ensemble des produits chimiques, aucun n'en est totalement exclu. L'expression « produits chimiques » s'entend au sens large et englobe les substances, les produits, les mélanges, les préparations ainsi que tout autre terme éventuellement utilisé par les systèmes existants. Le SGH permet de classer les substances et les mélanges chimiques selon leurs dangers intrinsèques et de communiquer des informations sur ces dangers.

3. PRESENTATION DE L'IOMC, DES OBSERVATEURS ET DES AUTRES ORGANISATIONS CONCERNEES

Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC)

Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) a été créé en 1995, suite au Sommet de la Terre (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)) de 1992, afin de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques pour préserver la santé et l'environnement :

- en renforçant la coopération internationale dans le domaine des produits chimiques ;
- en améliorant l'efficacité des programmes des organisations participantes
- en favorisant la coordination des politiques et des activités, menées conjointement ou séparément.

En juin 2004, l'IOMC s'est fixé comme objectif d'être le principal dispositif chargé de lancer, de faciliter et de coordonner l'action internationale afin de parvenir à ce que les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à réduire au minimum leurs principaux effets délétères sur la santé et l'environnement, conformément à l'objectif fixé, en 2002, au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) administre l'IOMC et assure le secrétariat du Comité de coordination interorganisations (IOCC), le principal organe décisionnel des organisations participantes.

Pour plus d'informations, consulter <http://www.who.int/iomc/en/> et <http://www2.oecd.org/iomc/>

Les organisations participant à l'IOMC sont les suivantes :

- l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- l'Organisation internationale du Travail (OIT)
- le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
- l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI)
- l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)
- l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)

Deux autres **organisations** participent également à l'IOMC en qualité d'**observateur** :

- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- la Banque mondiale

D'autres **organismes** s'intéressent particulièrement au SGH et aux transports :

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)

Les Secrétariats :

du Sous-Comité d'experts du SGH ;

du Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses ;

Application du SGH au transport intérieur dans la région couverte par la CENUE

L'Organisation maritime internationale (OMI)

L'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI)

4. DOCUMENTS DISPONIBLES POUR FACILITER LA MISE EN OEUVRE DU SGH

On trouvera ci-dessous des informations et des liens vers plusieurs instruments et documents sur différents sujets touchant au SGH, diffusés par les organisations participant à l'IOMC.

4.1 Recensement et classification des dangers

4.1.1 Généralités

Le texte du SGH qui a été adopté est disponible sur le site Web de la CENUE : http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_rev02/02files_f.html.

Pour d'autres informations générales sur le SGH :
http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_f.htm ;
<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc4/activities.html>

Informations sur le SGH et sur l'IOMC (OIT) :
<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/ghs/index.htm>

Documents disponibles publiquement utilisés pour élaborer le SGH :
<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/ghs/ghsdocs/index.htm> . Attention toutefois, certaines informations figurant sur les pages de l'OIT se rapportent à des versions provisoires du SGH.

Informations sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques :
http://www.oecd.org/department/0,3355,fr_2649_34371_1_1_1_1_1_1,00.html

Le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) assure la gestion des connaissances dans le cadre du Programme sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork). Ses bases de données et publications sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.ilo.org/public/french/protection/safework/cis/index.htm>

Pour connaître les propriétés et les effets des produits chimiques, vous pouvez aussi consulter gratuitement le portail mondial e-Chem :
http://www.oecd.org/document/9/0,3343,en_2649_34365_35211849_1_1_1_1,00.html).

4.1.2 Méthodes d'épreuve

Le manuel d'épreuves et de critères relatifs aux propriétés physico-chimiques est disponible à l'adresse suivante : http://www.unece.org/trans/danger/publi/manual/manual_f.html.

Les lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques constituent une série de méthodes d'épreuve convenues au plan international, dont l'utilisation permet d'obtenir des résultats qui servent souvent à classer les dangers pour la santé et pour l'environnement. Elles sont disponibles gratuitement sur le site public de l'OCDE :

http://miranda.sourceoecd.org/vl=5163561/cl=12/nw=1/rpsv/periodical/p15_about.htm?jnlissn=1607310x.

4.1.3 Critères de classification

Vous trouverez à l'adresse <http://www.oecd.org/env/classify> des liens vers des informations récentes concernant la classification des produits chimiques, par exemple :

- une proposition de classification et d'étiquetage des substances appauvrissant la couche d'ozone
- le rapport de l'atelier organisé en juillet 2007 à Berne sur l'application des critères de classification du SGH aux substances chimiques produites en grande quantité
- le rapport sur la préparation de la mise en oeuvre du SGH par les pays de l'OCDE : série sur les épreuves et l'évaluation, numéro 70.

À la demande du Sous-Comité d'experts du SGH, l'OCDE élabore des propositions de critères de classification et d'étiquetage dans le domaine des dangers pour la santé et pour l'environnement. Une Équipe spéciale de l'harmonisation du classement et de l'étiquetage a été créée pour coordonner les activités techniques menées par les experts.

Les propositions élaborées par l'OCDE sont soumises au Sous-Comité d'experts du SGH pour examen et elles ne sont intégrées officiellement au texte du SGH qu'après avoir été adoptées par le Sous-Comité et approuvées par le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. La liste récapitulative des amendements au SGH adoptés par le Comité d'experts à la fin de chaque période biennale est annexée au rapport du Comité et peut être consultée à l'adresse suivante :

<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgcomm/ac10rep.html>.

4.1.4 Évaluation des dangers et des risques

Un instrument basé sur la relation quantitative structure à activité, la (Q)SAR Toolbox, est désormais disponible et permet d'obtenir des données et de classer certains dangers. Voir : http://www.oecd.org/document/23/0,3343,en_2649_34365_33957015_1_1_1_1,00.html

Les risques chimiques pour la santé dépendent des propriétés spécifiques d'une substance et de l'exposition à celle-ci. L'OCDE aide les États Membres à élaborer et à harmoniser les méthodes d'évaluation de ces risques. Voir :

http://www.oecd.org/department/0,3355,fr_2649_34373_1_1_1_1_1,00.html

On trouvera aux adresses ci-dessous des informations sur l'application de méthodologies largement acceptées et reposant sur des bases scientifiques solides, qui permettent d'évaluer les risques pour la santé et l'environnement de l'exposition aux produits chimiques :

<http://www.who.int/ipcs/assessment/en/>

<http://www.who.int/ipcs/methods/en/>

http://www.oecd.org/department/0,3355,fr_2649_34377_1_1_1_1_1,00.html

On trouvera de plus amples informations dans la Classification recommandée des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent, de l'OMS, qui propose un système de classement simple des produits en fonction de leur toxicité aigue. Dans sa prochaine édition, la classification sera alignée sur celle employée dans le SGH.

4.2 Communication des dangers

4.2.1 Généralités

Informations sur la communication des dangers chimiques :

http://www.unitar.org/cwm/ghs_partnership/programme_areas/index.htm.

Les Fiches internationales de sécurité chimique (établies sous les auspices du Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISSC), administré en collaboration par l'OIT et l'OMS, avec le soutien de la Commission européenne et d'un réseau mondial d'institutions participantes), fournissent des renseignements essentiels pour la santé et la sécurité, dont :

- dangers de la substance
- signes et symptômes en cas d'exposition involontaire
- précautions à prendre en cas d'incendie, d'explosion ou de déversement
- mesures d'urgence, stockage et données environnementales.

Ces fiches sont établies sur la base de phrases standard et de critères de classification publiés dans un « Guide du compilateur »

(http://www.who.int/entity/ipcs/publications/icsc/comp_guide.pdf).

Les fiches sont disponibles gratuitement en 24 langues à l'adresse suivante :

<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/cis/products/icsc/index.htm>.

L'OMS harmonise actuellement les phrases standard et les critères utilisés pour établir les fiches et ceux utilisés dans le SGH. Les critères sont en cours de finalisation. Le développement considérable de la base de données, en cours, facilitera également la traduction des fiches car les compilateurs et les traducteurs disposeront d'une bibliothèque de phrases standard et non plus seulement d'éléments de phrase.

4.2.2 Étiquettes

Informations sur les symboles de sécurité (pictogrammes) des Nations Unies, qui sont des éléments essentiels du SGH :

<http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/pictograms.html>

Vous pouvez consulter à l'adresse suivante les *Directives pour un bon étiquetage des pesticides*, publiées par la FAO en 1995 (une mise à jour est prévue) :

<http://www.fao.org/ag/AGP/AGPP/Pesticid/Code/Download/label.pdf>.

4.2.3 Fiches de données de sécurité

Les fiches contenant des informations nécessaires pour utiliser les produits chimiques en toute sécurité sont publiées ou diffusées sous différents noms, par exemple :

- fiche de données de sécurité (FDS)
- fiche technique santé-sécurité (FTSS)
- fiche d'information chimique
- fiche de données de sécurité sur le produit

- données de santé et de sécurité.

Pour plus d'informations sur l'établissement des fiches de données de sécurité, consulter le chapitre 1.5 et l'annexe 4 du SGH :

http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_rev02/02files_f.html

Certaines fiches de données de sécurité sont établies par des groupes d'experts et contiennent des informations fondées sur des essais en laboratoire et des faits vérifiés, d'autres sont établies par les fabricants ou les détaillants. Les Fiches internationales de sécurité chimique (voir ci-dessus) donnent des informations sur les substances pures. Les documents de formation sur les fiches de données de sécurité, élaborés par le Programme international sur la sécurité des substances chimiques sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/cis/products/safetytm/msds.htm>.

5. FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

5.1 Généralités

Bibliothèque pour le renforcement des capacités concernant le SGH :

<http://www.unitar.org/cwm/publications/cbl/ghs/index.htm>.

La FAO a publié en 2007 un document de synthèse sur ses activités actuelles et futures concernant la mise en oeuvre du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.fao.org/ag/AGP/AGPP/Pesticid/Code/Download/GHS%20paper06.pdf>

Pour connaître les propriétés et les effets des produits chimiques, vous pouvez aussi consulter gratuitement le portail mondial e-Chem :

http://www.oecd.org/document/9/0,3343,en_2649_34365_35211849_1_1_1_1,00.html).

5.2 Formation

Le site <http://www.unitar.org/cwm/ghs/index.html> et les pages vers lesquelles il renvoie contiennent un grand nombre d'informations. Un ensemble complet de documents de formation devrait être bientôt accessible sur ce site et il sera ensuite actualisé et enrichi.

Des lignes directrices ainsi que des documents de sensibilisation et de formation sont disponibles en plusieurs langues aux adresses ci-dessous :

<http://www.unitar.org/cwm/publications/cbl/ghs/topic6.aspx>

<http://www.unitar.org/cwm/publications/ghs.aspx>.

Des présentations utiles pour la formation sont disponibles à l'adresse :

http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/presentation_f.html

5.3 Renforcement des capacités

Le Programme mondial UNITAR/OIT de renforcement des capacités concernant le SGH fournit des documents d'orientation, de formation et de sensibilisation ainsi que d'autres documents. L'UNITAR et l'OIT sont les points focaux chargés du renforcement des capacités au sein du Sous-Comité d'experts du SGH. L'UNITAR a également créé, avec l'OIT et l'OCDE, le *Partenariat mondial pour le renforcement des capacités en vue de la mise en oeuvre du SGH* (http://www.unitar.org/cwm/ghs_partnership/index.htm).

L'UNITAR fournit également aux pays une aide importante dans certains domaines de la gestion des produits chimiques, tels que :

- la mise en oeuvre de la SAICM et les activités destinées à la faciliter
- les polluants organiques persistants, y compris la planification et la mise en oeuvre d'un soutien pour l'application de la Convention de Stockholm Convention – en collaboration avec le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et le FEM

- l'établissement de registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) – en collaboration avec le PNUE et la CENUE
- la prise de décision en matière de gestion des risques pour les produits chimiques prioritaires – en collaboration avec le PNUE
- la planification et la mise en oeuvre d'un soutien pour l'application de la Convention de Rotterdam – en collaboration avec la FAO et le PNUE

Pour plus d'informations : <http://www2.unitar.org/cwm/french.html>.

Le PISSC entreprend une série d'activités pour faciliter la mise en oeuvre du SGH en favorisant l'utilisation dans les pays d'outils d'évaluation des risques tels que la *Classification recommandée des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent, de l'OMS* et les *Fiches internationales de sécurité chimique*. Pour plus d'informations sur les programmes qui soutiennent l'élaboration et la mise en oeuvre du SGH, voir :

http://www.who.int/ipcs/capacity_building/ghs_statement/en/index.html

<http://www.who.int/ipcs/publications/icsc/en/index.html>

http://www.who.int/ipcs/publications/pesticides_hazard/en/index.html

<http://www.who.int/ipcs/methods/harmonization/en/index.html>

5.4 Sensibilisation

Outils de sensibilisation actuellement disponibles :

<http://www.unitar.org/cwm/ghs/index.html>

<http://www.unitar.org/cwm/publications/cbl/ghs/index.htm>

http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/presentation_f.html

5.5 Évaluation de la compréhensibilité

Le site Web http://www.unitar.org/cwm/ghs_partnership/ct.htm présente des informations et des documents sur l'évaluation de la compréhensibilité du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. L'évaluation de la compréhensibilité est fondée sur une méthode d'enquête permettant d'obtenir des informations sur la compréhension des éléments de communication sur les dangers par le grand public et d'autres groupes cibles.

5.6 Profil et situation nationaux et analyse des lacunes

Information sur la préparation de la mise en oeuvre du SGH dans les pays :

http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/implementation_e.html

<http://www.unitar.org/cwm/np/index.html>

<http://www.oecd.org/dataoecd/37/29/38735710.pdf>

Ces sites sont régulièrement mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux pays mettent en oeuvre le SGH.

6. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION SUR LA LEGISLATION ET LA MISE EN OEUVRE

6.1 CENUE

Informations sur la mise en oeuvre du SGH dans chaque pays et sur plusieurs recommandations internationales, instruments juridiques, lignes directrices et codes concernant le transport de marchandises dangereuses, la gestion des pesticides, la prévention et le traitement des intoxications et la protection de l'environnement :

http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/implementation_e.html

Deuxième édition révisée du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH Rev.2, 2007) :

http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_rev02/02files_f.html

Informations sur les travaux du Sous-Comité d'experts du SGH (ordres du jour, documents de travail et d'information et rapports) :

<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc4/c4age.html>

6.2 UNITAR

Nombreux documents d'orientation importants sur le SGH et sa mise en oeuvre :

<http://www.unitar.org/cwm/publications/cbl/ghs/topic1.aspx>

Informations sur divers instruments internationaux :

<http://www.unitar.org/cwm/publications/cbl/ghs/topic2.aspx>

Documents et législation des pays :

<http://www.unitar.org/cwm/publications/cbl/ghs/topic4.aspx>

Informations sur la préparation de la mise en oeuvre du SGH dans les pays :

<http://www.unitar.org/cwm/np/index.html>

<http://www.oecd.org/dataoecd/37/29/38735710.pdf>

Ces sites sont régulièrement mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux pays mettent en oeuvre le SGH.

6.3 OCDE

La page « Sécurité des produits chimiques » du site Web de l'OCDE contient de nombreux renseignements sur la gestion des produits chimiques :

http://www.oecd.org/department/0,3355,fr_2649_34365_1_1_1_1_1,00.html .

L'OCDE élabore, en particulier, des instruments qui aideront les pays membres de cette organisation et ceux qui ne le sont pas à mettre en oeuvre le SGH. Par exemple, les lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques constituent une série de méthodes d'épreuve convenues au plan international, dont l'utilisation permet d'obtenir des

résultats qui servent souvent à classer les dangers pour la santé et pour l'environnement. Elles sont disponibles gratuitement sur le site public de l'OCDE :

http://puck.sourceoecd.org/vl=1932524/cl=17/nw=1/rpsv/periodical/p15_about.htm?jnliissn=1607310x

Pour connaître les propriétés et les effets des produits chimiques, vous pouvez aussi consulter gratuitement le portail mondial e-Chem :

http://www.oecd.org/document/9/0,3343,en_2649_34365_35211849_1_1_1_1,00.html).

Un instrument basé sur la relation quantitative structure à activité, la (Q)SAR Toolbox, est désormais disponible et permet de combler des lacunes en matière de données et de classer certains dangers. Voir :

http://www.oecd.org/document/23/0,3343,en_2649_34365_33957015_1_1_1_1,00.html).

Informations sur des annuaires et des bases de données :

http://www.oecd.org/linklist/0,3435,en_2649_34365_2734144_1_1_1_1,00.html

Informations sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques :

http://www.oecd.org/department/0,3355,fr_2649_34371_1_1_1_1_1,00.html

6.4 OMS

Orientations générales sur le SGH :

http://www.who.int/ipcs/capacity_building/ghs_statement/en/index.html

6.5 OIT

L'ensemble des documents disponibles publiquement peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/ghs/ghsdocs/index.htm>

ANNEXE 1 : PERSONNES A CONTACTER

<p>Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)</p> <p>Dr Mark Davis Administrateur principal <i>par intérim</i> Groupe de gestion des pesticides Service de protection des végétaux (AGPP) Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture Via delle Terme de Caracalla I-00100 Roma Italie</p> <p>Tél : +39 6 5705 51 92 Fax : +39 6 5705 63 47 / 32 24 Courriel : mark.davis@fao.org</p>	<p>Organisation internationale du Travail (OIT)</p> <p>M. Pavan Baichoo Administrateur technique Sécurité au travail Programme internationale sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork) Département de la Protection des Travailleurs Bureau international du Travail 4, route des Morillons CH-1211 Genève 22 Suisse</p> <p>Tél : +41 22 799 67 22 Fax : +41 22 799 68 78 Courriel : baichoo@ilo.org</p>
<p>Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)</p> <p>Dr Rob Visser Chef Division Santé et sécurité environnementales Direction de l'Environnement Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) 2, rue André-Pascal F-75775 Paris Cedex 16 France</p> <p>Tél : +33 1 45 24 93 15 Fax : +33 1 45 24 16 75 Courriel : robert.visser@oecd.org</p>	<p>Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)</p> <p>M. Per Bakken Chef Substances chimiques Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie Maison internationale de l'environnement 11-13 Chemin des Anémones CH-1219 Châtelaine, Genève Suisse</p> <p>Tél : +41 22 917 81 83 Fax : +41 22 797 34 60 Courriel : chemicals@unep.ch</p>

<p>Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONU DI)</p> <p>M. Heinz Leuenberger Directeur Énergie et moyens de production moins polluants Division de l'Élaboration des programmes et de la coopération technique Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel Wagramer Str. 5 P.O. Box 300 A-1220 Wien Autriche</p> <p>Tél : +43 1 260 26 5611 Fax : +43 1 260 26 6855 Courriel : H.Leuenberger@unido.org</p>	<p>Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)</p> <p>M. Craig Boljkovac Administrateur Programme sur la gestion des produits chimiques et des déchets Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) Palais des Nations CH-1211 Genève 10 Suisse</p> <p>Tél : +41 22 917 8471 Fax : +41 22 917 8047 Courriel : craig.boljkovac@unitar.org</p>
<p>Organisation mondiale de la Santé (OMS)</p> <p>Dr Tim Meredith Conseiller principal Protection de l'environnement humain Organisation mondiale de la santé Avenue Appia, 20 CH-1211 Genève 27 Suisse</p> <p>Tél : +41 22 791 4348 Fax : +41 22 791 4127 Courriel : mereditht@who.int</p>	<p>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p>Dr Suely Carvalho Chef de l'Unité du Protocole de Montréal et Conseiller technique principal du Groupe de l'énergie et de l'environnement, BDP Programme des Nations Unies pour le Développement 304 East 45th St. Room No 970 New York, NY 10017 États-Unis d'Amérique</p> <p>Tél : +1 212 906 5112 Fax : + 1 212 906 6947 Courriel : suely.carvalho@undp.org</p>
<p>Banque mondiale</p> <p>Mme Mary-Ellen Foley Banque mondiale Protocole de Montréal/Opérations POP Département de l'Environnement 1818 H Street, NW Washington, DC 20433, États-Unis d'Amérique</p> <p>Tél : +1 202 458 0445 Fax : +1 202 522 3258 Courriel : Mfoley1@worldbank.org</p>	<p>CENUE</p> <p>Mme Rosa Garcia Couto Secrétaire du Sous-Comité d'experts du SGH Commission économique des Nations Unies pour l'Europe Division des transports Section des Marchandises dangereuses et des cargaisons spéciales Palais des Nations 1211 Genève 10</p> <p>Fax : +41 22 917 0039 Courriel : rosa.garcia.couto@unece.org</p>

ANNEXE 2 : LISTE DES SIGLES

AGPP	Service de protection des végétaux (FAO)
BPL	Bonne pratique de laboratoire
CENUE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CIS	Centre international d'informations de sécurité et d'hygiène du travail
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IBLF	International Business Leaders Forum
IFCS	Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique
IOMC	Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques
MTD	Meilleures techniques disponibles
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
OIG	Organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel
PASP	Programme africain relatif aux stocks de pesticides
PBB	Biphényles polybromés
PCB	Biphényles polychlorés
PCT	Triphényles polychlorés
PISSC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POP	Polluant organique persistant
REIC	Réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques
RRTP	Registres des rejets et des transferts de polluants
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
UICPA	Union internationale de chimie pure et appliquée
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
WHOPES	Système OMS d'évaluation des pesticides